

N°2023/06-21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2023

Service émetteur : Administration générale

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Rapporteur : Mr le Maire Dominique BAILLY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021 donnant délégations d'attributions au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la circulaire ministérielle NOR/IOMA/2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

VU l'arrêté préfectoral n° 2023-1152 du 10 mai 2023 déterminant le nombre de délégués des conseils municipaux et de suppléants à élire dans chaque commune du département de la Seine-Saint-Denis.

VU le décret n° 2023-2 57 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour les élections des sénateurs, fixée le dimanche 24 septembre 2023.

Les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 9 juin 2023 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

CONSIDÉRANT la nécessité de la commune de Vaujours d'être représentée à l'élection sénatoriale prévue le 24 septembre 2023.

**Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré à la majorité à**

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



Conformément à l'article R 131 du Code électoral tel que modifié par l'article 9 du Décret n° 2020-742 du 17 juin 2020, le Préfet de la Seine-Saint-Denis a notifié à la commune de Vaujours, par arrêté du 23 mai 2023, le nombre de délégués et de suppléants à élire pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023 comme suit :

- 15 délégués titulaires
- 5 délégués suppléants

Vu le dépôt de la liste de candidats suivante : « **Liste Vaujours CAP 2020** »

• **Délégués titulaires :**

Dominique BAILLY
Christelle MARTINEZ
Guisseppina DI MINO
José DA SILVA
Jacqueline SCHMIT
Stéphane PAU
Christiane FRANCOIS-LUBIN
Laurent LHOSTE
Claudine POLIPOWSKI
Jean-Noël TETARD
Adrien BAILLY
Céline DEMETZ
Hélène RONDEAUX
Chabane MAUCHE
Stella HENRY

• **Délégués Suppléants :**

Sylvie LECOQ
Véronique AUGUSTIN
Anthony BENOIT
Guy VALENTIN
Linda AYACHI



RESULTATS

Nombre de conseillers présents	<u>29</u>
Nombre de votants (enveloppe déposées)	<u>25</u>
Nombre de suffrages déclarés nuls	<u>0</u>
Nombre de suffrages déclarés blancs	<u>3</u>
Nombre de suffrages exprimés	<u>22</u>
Liste Vaujours CAP 2020	

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à désigner à la majorité la liste « Vaujours CAP 2020 ».

DECIDE

- **DE DÉSIGNER** les conseillers municipaux tels qu'élus par le Conseil Municipal en tant que délégués et suppléants pour les élections sénatoriales 2023 comme suit :

- **Délégués titulaires :**

Dominique BAILLY
Christelle MARTINEZ
Guisseppina DI MINO
José DA SILVA
Jacqueline SCHMIT
Stéphane PAU
Christiane FRANCOIS-LUBIN
Laurent LHOSTE
Claudine POLIPOWSKI
Jean-Noël TETARD
Adrien BAILLY
Céline DEMETZ
Hélène RONDEAUX
Chabane MAOUCHE
Stella HENRY

Mairie de Vaujours

20 rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. 01 48 61 96 75 Télécopie 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr www.vaujours.fr



• **Délégués Suppléants :**

Sylvie LECOQ
Véronique AUGUSTIN
Anthony BENOIT
Guy VALENTIN
Linda AYACHI

ARTICLE 1 : DIT que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 13 juin 2023

Le Maire,



Dominique BAILLY
Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage
le 13/06/2023
et le dépôt en Préfecture
le 13/06/2023 »

Le Maire,

Dominique BAILLY
Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

Mairie de Vaujours

20 rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél 01 48 61 96 75 Télécopie 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr www.vaujours.fr